



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-03

L'an deux mille vingt et un,
Le 04 février 2021 à 18h,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 janvier 2021
Date d'affichage : Le 23 janvier 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Valérie DELATTRE

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Emilie LISSE
- Béatrice BOULY donne pouvoir à Dominique NAVET
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

Délibération de demande de subvention
REGION : Au titre du Fonds de relance 2021
Projet : renforcement de la centralité de la commune
À travers la création d'une maison des services aux habitants

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier du fonds de relance 2021 de la Région pour le projet de renforcement de la centralité de la commune à travers la création d'une maison des services aux habitants.

Ces travaux comportent :

- La création de la Maison des Services avec la salle de coworking 173 905.26 € HT
- Accessibilité secondaire (phase 1) 234 412.35 € HT
- Accessibilité principale suite à la démolition du crédit agricole (phase 2) 93 916 € HT
- La création du Relais Assistantes Maternelles

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 08/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-002-210209000-20210204-2021_00-DE

- Aménagement d'un parking paysager rue Jean LEGRAND pour accès à la MDS 78 494.50 € HT

Le montant des travaux d'aménagement relatif à notre projet est estimé à 674 533.74 € HT

Au titre du Fonds de relance 2021 de la Région, la commune peut bénéficier d'une aide financière de 150 000 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur le Président de la Région.

L'assemblée, après délibération, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 04/02/2021

Le Maire,

Jean-Michel



Certifié et rendu exécutoire le : 08/02/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2021

Application agréée E-legalite.com